

N°	0	6	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE.**

OBJET :	L'an deux mil cinq Le vendredi 25 février à 10 h 00, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale (76).
-Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Etaient présents : MM. COET, DUHAMEL, GARRAUD, LACHEREZ, LOIN, PECQUERY, SENEAL.  Absents excusés : MM. ARCILLON, AUBRY, BIGNON, JUMEL (pouvoir à M. GARRAUD), LOTTIN (pouvoir à M. LACHEREZ), MAQUET, MAUGEZ (pouvoir à M. SENEAL).
DATE DE LA CONVOCATION :	<b><u>- Durée des amortissements</u></b> Le Conseil d'administration, après proposition du président SENEAL, fixe pour chaque bien ou catégorie de biens la durée de leur amortissement. Le barème ci-après est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration.
4 février 2005	- Immobilisations incorporelles Logiciels : 2 ans Autres (panneaux pédagogiques) : 4 ans
NOMBRE DE DELEGUES :	- Immobilisations corporelles
En exercice 14	Matériel de transport : 5 ans Mobilier : 15 ans Matériel de bureau électrique ou électronique : 5 ans Matériel informatique : 5 ans
Présents 7	Matériels classiques : 6 ans Appareils de laboratoire : 5 ans
Votants 10	Equipements de cuisine : 10 ans Plantations : 15 ans Autres agencements et aménagements de terrain : 15 ans Matériels et outillages techniques (matériel de pêche) : 4 ans

**Pour extrait conforme,**

**Le Président de l'Institution,**

**Francis SENEAL**